Nous prêtâmes serment au Messager d’Allah d’écouter et d’obéir, dans la difficulté et la facilité, l'agrément et le désagrément, en cas de spoliation de nos biens

D'après ʿUbâdah ibn As-Sâmit (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « Nous prêtâmes serment au Messager d’Allah d’écouter et d’obéir, dans la difficulté et la facilité, l'agrément et le désagrément, en cas de spoliation de nos biens , de ne pas contester l’autorité de ceux qui la détiennent [excepté en cas de mécréance manifeste dont Allah nous a donné une preuve évidente], de dire la vérité où que nous soyons et de ne craindre en Allah le blâme de personne. »

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Le Prophète a pris un engagement et un pacte de la part des Compagnons concernant la soumission aux dirigeants et aux détenteurs de l'autorité dans la facilité et la difficulté, dans la richesse et la pauvreté, etc. ou que leurs ordres correspondent à ce vers quoi l'âme penche ou qu'elle répugne et cela jusqu'à ce que les dirigeants prennent le pas sur le peuple dans l'argent public, ou les positions, ou autre que cela. En effet, on doit les écouter, leur obéir dans le convenable et ne pas se rebeller contre eux parce que le trouble et la corruption dans le fait de les combattre est plus grave et pire que la corruption qui résulte de leur injustice. Toutefois, il a aussi pris d'eux l'engagement de dire la vérité en n'importe quel lieu en étant vraiment sincère dans cela pour Allah sans avoir peur de quiconque leur en fait le reproche.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3061